COMPTE RENDU
Rencontre avec Jean-Marc HUART
12 septembre 2007
Ministère de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle - PARIS

Pour le Ministère:
Jean-Marc HUART conseiller technique, enseignement professionnel, relations école/entreprise;
(Etait prévu également, Roland JOUVE, conseiller social, mais retenu par ailleurs)
Pour l'APROTECT
Christian CHAMPION, Didier MICHAUX, Christian RUCKLY.

Cette entrevue fait suite aux courriers envoyé au Président de la République et au Ministre de l'Education Nationale.

Début de l'entrevue vers 15 heures.

Didier MICHAUX commence par présenter succinctement l'APROTECT. Il indique ensuite que c'est la circulaire 91-306 qui régit notre fonction. Elle avait été élaborée en concertation avec l'APROTECT, mais des difficultés sont apparues depuis. Entre 2000-2002, les syndicats d'enseignants avaient été consultés sur la fonction de chef de travaux, mais il n'y a eu aucune retombée. En 2005, 900 lettres de protestation ont été acheminées auprès du ministre. Plusieurs entrevues ont été mises en place et un groupe de travail avait été créé en avril, mais pas de solution trouvée. En juillet 2006, entrevue au ministère (DGRH), mais aucune décision n'est encore prise.
Il y a une difficulté de reconnaissance de la fonction. Elle est bien décrite dans la circulaire précitée mais des dérives apparaissent. L'APROTECT désire que nous devenions personnel de direction afin de définir la fonction dans un cadre reconnu par tous. Les évolutions nous amènent à intervenir au-delà de notre mission dans l'enseignement technologique et professionnel. Nous voudrions que soit défini un véritable statut.

Jean-Marc HUART rappelle qu'il a été DAFPIC dans l'académie de Bordeaux et qu'il connaît la fonction. Il reconnaît ne l'avoir découverte qu'une fois en poste dans un lycée technologique comme enseignant. Il précise que cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une prise de contact et qu'il ne s'agit pas de donner de solution. Il demande ensuite ce qu'implique l'option personnel de direction.

Didier MICHAUX fait part d'éventuelles difficultés évoquées par les représentants des personnels de direction sans que ces évocations soient prouvées par le ministère.

Christian CHAMPION précise que pour des raisons historiques l'APROTECT regroupe plutôt des chefs de travaux de lycée technologique alors que le SNPCT regroupe plutôt des chefs de travaux de lycée professionnel. Il n'y a pas d'animosité entre les deux, même si les positions ne sont pas identiques. Pour l'APROTECT, le souhait de devenir personnel de direction a été largement réfléchi depuis plusieurs années. Maintenant s'ajoute aussi le désir de convergence avec l'évolution du système éducatif. Le chef de travaux est marqué dans une discipline ou un groupe de disciplines alors que les moyens sous sa responsabilité sont de plus en plus utilisés en interdisciplinarité technologique et professionnel/général.

Jean-Marc HUART penche pour un problème de légitimité de la fonction alors que son expérience montre que nous sommes plutôt bien intégrés, installés et reconnus dans les lycées!

Didier MICHAUX répond que notre faible légitimité se trouve par rapport aux disciplines générales.

En ce qui concerne le statut, Jean-Marc HUART demande un délai. Comme nous avons un statut d'enseignant, il rappelle que le ministre lance une réflexion sur la fonction enseignante par la commission POCHARD(mise en place le 25/09/2007). Il y a d'autres fonctions concernées (CFC, coordonnateurs...). Pour l'APROTECT, il existe la possibilité de contribuer à cette réflexion en rencontrant cette commission.

Pour Didier MICHAUX, cela reste une commission. Nous avons déjà connu d'autres commissions et travaux, nous attendons toujours les solutions et applications.

Jean-Marc HUART rappelle que deux difficultés principales sont à vaincre pour que nous devenions personnels de direction : le recrutement (quel concours ?) et la spécificité de la fonction dans le corps des personnels de direction.

Didier MICHAUX évoque le fait qu'une proposition d'un troisième concours (de personnel de direction à spécifité technologique) avait été avancé par la Direction de l'Encadrement en avril 2005. Il précise également que pour l'APROTECT être personnel de direction ne signifie pas être chef d'établissement. Christian CHAMPION souligne la volonté des collègues de garder cette spécificité.

Les représentants de l'APROTECT ajoutent que pour les agrégés, il y a peu d'intérêt de devenir chef de travaux pour la carrière. Ni le régime indemnitaire ni le passage à la hors classe ne sont attractifs.

Après avoir recensé les conditions financières liées à la fonction (NBI et indemnités) Jean-Marc HUART aborde les heures supplémentaires.

Didier MICHAUX et Christian CHAMPION font remarquer que c'est le sujet qui fâche. Elles sont allouées ou pas en fonction de l'académie, du chef d'établissement, en effectuant les heures d'enseignement ou pas. Un autre problème concerne le douzième des heures de formation continue dont la réglementation prête à confusion.

Pour répondre à la demande d'un résumé des positions de l'association, Didier MICHAUX remet les douze propositions de l'APROTECT en précisant que certaines sont caduques (mouvement national et titularisation des certifiés). Christian CHAMPION y joint un argumentaire plus récent. Ils s'inquiètent que nous soyons noyés dans la masse des enseignants en cas de négociations.
Jean-Marc HUART déclare vouloir faire le point avec les services du ministère et propose de laisser la commission POCHART siéger dans un premier temps. Le livre vert (somme des contributions) devrait être terminé en hiver et le livre blanc (propositions) au printemps. Il propose ensuite de se revoir à ce moment-là. A court terme, il incite l'association à contribuer par écrit à informer la commission POCHARD.
Didier MICHAUX met le ministère en garde sur le risque de mécontenter les chefs de travaux si une réponse n'est pas donnée rapidement. Il rappelle les termes du rapport de Xavier DARCOS au candidat Nicolas SARKOZY (création de nouvelles fonctions) et la lettre de rentrée aux éducateurs du Président de la République (volonté d'ouvrir le carcan des statuts). Il invite notre interlocuteur à prendre contact avec Thierry LE GOFF, adjoint du DGRH et à faire remonter notre impatience auprès du ministre.

Fin de l'entrevue vers 16 heures.

Pour l'APROTECT, Christian RUCKLY